

Date de convocation : 07 août 2024  
Nombre de membres : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 11

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 AOÛT 2024

Le vingt août 2024, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

**Élus présents** : Éric AUPY, Arnaud BREUIL, Cindy BERCHER, Aline BRIANÇON, Monique DELAPLANCHE, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN.

**Élus absents et représentés** : Quentin VERNIERS par Arnaud BREUIL ;

**Élus absent et excusé** : Philippe CAROFF

**Élus absents** : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC ;

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

### **1. Nomination du secrétaire de séance.**

Christine GOURIELLEC Christine est désignée secrétaire de séance.

### **2. Délibération : travaux Chemin de Paris**

A la suite de la déviation mise en place lors des travaux de raccordement de la D4 à la D983, et consécutivement aux fortes intempéries, les chaussées de la descente du Chemin de Paris jusqu'à l'angle du Chemin de la Chapelle ont subi d'importantes dégradations.

Il en a été de même sur tout le trajet des traversées des hameaux du Coudray et de Dancourt ainsi qu'à Senantes. La route départementale y conduisant depuis Coulombs ayant elle-même subi des dégradations, rendant les bas-côtés dangereux.

Deux séries de travaux devant donc être réalisées :

- La réfection du revêtement des rues et routes dégradées par la déviation (pris en charge et piloté par le Conseil départemental)
- L'enfouissement d'une canalisation et réalisation d'un caniveau chemin de Paris, piloté par la Commune et subvention par le Conseil départemental.

Pour le chemin de Paris, avec l'aide du Conseil département d'Eure-et-Loir et échanges avec les services concernés, un cahier des charges des travaux à entreprendre a été élaboré par Eure-et-Loir Ingénierie (ELI). Il a servi aux entreprises TP 28 et SOGAFIM qui ont établi un devis préconisant l'enfouissement d'une canalisation couplée de l'installation d'un bac de décantation et ainsi éviter de rejeter les gravillons dans la

rivière. Monsieur Jean-Claude LOZACH, 1<sup>er</sup> adjoint, a assuré le lien avec les deux entreprises concernées.

Une nouvelle réunion a été organisée avec le Conseil départemental et Eure-et-Loir ingénierie au mois de juillet, les travaux de réfection de la chaussée dans les traversées du Coudray, de Senantes et de Dancourt étant prévus à l'automne, il est apparu nécessaire, pour que les deux chantiers ne se chevauchent pas, que le Conseil municipal se prononce pour la réalisation des travaux Chemin de Paris, et choisisse l'entreprise sélectionnée.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de ne pas surseoir aux travaux Chemin de Paris.

Après examen des deux propositions des sociétés contactées, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise TP 28 pour effectuer les travaux. Le montant des travaux s'élève à 55 403 HT. Le Fonds département d'investissement (FDI 2024) a accordé une subvention de 50 % de la dépense.

Madame Cindy BERCHER attire l'attention du Conseil municipal sur les difficultés d'écoulement à l'angle du Chemin de Paris et du Chemin des Aubépines. Il est envisagé de demander à l'entreprise retenue de donner un avis.

**Vote pour : 11**

#### **4. Questions diverses**

##### **Information : point sur le recrutement d'un employé communal**

À la suite de l'appel à candidature pour le remplacement de l'agent d'entretien de la commune, cinq candidatures ont été reçues. A ce jour, deux candidats restent en lice. Dans l'attente d'une décision, les travaux urgents seront confiés à une entreprise extérieure.

##### **5. – Dates à retenir**

- Mardi 3 septembre 2024 à 20h : commission « urbanisme et travaux »
- Samedi 7 septembre 2024 à 9h : visite des bords de la rive de la Maltorne du Dancourt à Chenicourt : visite réservée à tous les conseillers
- Mardi 17 septembre 2024 à 20h30 : réunion du Conseil municipal
- Mardi 22 octobre 2024 à 20h30 : réunion du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.